



This project is funded
by the European Union



RIADIS

Red Latinoamericana de Organizaciones no Gubernamentales de
Personas con Discapacidad y sus Familias

Le parcours vers des politiques d'éducation inclusives et accessibles

Données, indicateurs et bonnes pratiques pour
l'intégration scolaire des enfants handicapés en
Amérique latine

Appel à l'action





This project is funded
by the European Union



Red Latinoamericana de Organizaciones no Gubernamentales de
Personas con Discapacidad y sus Familias

Contexte

L'article 24 de la Convention des Nations Unies¹ sur les droits des personnes handicapées (CDPH) stipule que les Etats doivent faire en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire « à tous les niveaux ». En outre, l'Observation générale n°4 du Comité des droits des personnes handicapées² des Nations Unies renforce le contenu de l'article en interprétant l'inclusion scolaire comme un droit humain fondamental de tous les élèves et un moyen de rendre les autres droits humains effectifs (point 10).

Malgré les progrès réalisés dans différents pays, le [« Rapport GEM 2020 – Inclusion et éducation » \(rapport GEM 2020\) de l'UNESCO](#), publié en juin 2020 et axé sur l'inclusion des personnes handicapées, nous rappelle les asymétries persistantes et alarmantes dans l'éducation.

En Équateur et au Paraguay, les travaux de Bridging the Gap II / Comblent l'Écart II (BtG-II) ont été axés sur la **promotion de politiques publiques inclusives liées à l'éducation et à la production de données et d'informations et à leur utilisation dans les politiques publiques**, ainsi que sur la promotion du dialogue avec la société civile et de la coopération internationale conformément aux principes de la CDPH.

En Équateur, BtG-II s'est concentré sur le droit à l'éducation inclusive pour les filles et les garçons handicapés dans l'enseignement primaire. Le projet a été réalisé, en étroite collaboration avec les organisations équatoriennes de personnes handicapées (OPD), le CONADIS et le ministère de l'Éducation, dans le but de **renforcer la capacité des personnes handicapées à influencer et à participer à l'élaboration de la politique éducative** du pays et garantir l'intégration des enfants handicapés. Parmi ses activités, BtG-II a permis la signature d'un accord entre le ministère de l'Éducation et les OPH pour faciliter l'utilisation du matériel scolaire grâce au projet concernant le système éducatif national.

Au Paraguay, BtG-II a travaillé pour améliorer les systèmes d'information nationaux sur le handicap et l'utilisation de données ventilées, en vue d'une éducation inclusive. En plus de renforcer le rôle du SENADIS en tant qu'organisation principale du droit à l'inclusion des personnes handicapées, BtG-II a soutenu la **création d'indicateurs et d'objectifs mesurables pour le Plan d'action national pour l'intégration des personnes handicapées 2015-2030**. De même, le projet cible principalement la production d'information et de matériels de communication liés au droit à l'éducation inclusive en collaboration avec le ministère de l'Éducation et des Sciences.

¹ [Article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.](#)

² [Observation générale n° 4 - Article 24 : Droit à l'éducation inclusive \(adopté le 26 août 2016\)](#)





This project is funded
by the European Union



RIADIS

Red Latinoamericana de Organizaciones no Gubernamentales de
Personas con Discapacidad y sus Familias

Appel à l'action

Sur la base de l'expérience de BtG-II, cette déclaration appelle à toutes les nations d'Amérique latine, les partenaires techniques et financiers ainsi que les organismes de développement à mettre en œuvre et à promouvoir des politiques éducatives inclusives et accessibles qui répondent aux exigences suivantes :

1. Promouvoir **une éducation inclusive pour toutes les filles et tous les garçons** en promouvant un système qui réponde aux forces et aux besoins de TOUTES et de TOUS, **conformément aux exigences de la Convention relative aux droits des personnes handicapées** et aux principes de l'Objectif de développement durable n°4.
2. Mobiliser un soutien financier et technique pour **faire en sorte que les pays puissent mettre en œuvre une éducation inclusive pour toutes et tous**, en veillant à ce que tous les programmes éducatifs financés de l'extérieur prennent en compte les enfants handicapés et promeuvent les changements nécessaires à une intégration appropriée.
3. Améliorer la **collecte et l'analyse des données** liées aux limitations fonctionnelles afin de mieux (ré)allouer les fonds qui garantissent une égalité d'accès à l'éducation.
4. Veiller à ce que les plans et budgets du secteur de l'éducation soient basés sur une analyse de l'éducation qui comprend des objectifs et des **indicateurs de handicap**.
5. Assurer et faciliter la **participation des organisations de personnes handicapées** et d'autres organisations qui se concentrent sur les droits des enfants, filles et garçons, dans la planification de l'éducation et dans le processus de prise de décision à tous les niveaux.
6. Veiller à ce que les enseignants, le reste du **personnel de l'éducation** et les décideurs politiques possèdent les valeurs et les attitudes nécessaires, ainsi qu'une **solide compréhension des principes et pratiques de l'intégration** et de leur application.
7. S'assurer que les environnements d'apprentissage sont sûrs et accueillants et que les **programmes, le matériel d'apprentissage et les évaluations sont accessibles**, afin de garantir des niveaux élevés de motivation, d'engagement et de résultats d'apprentissage pour tous.





This project is funded
by the European Union



Red Latinoamericana de Organizaciones no Gubernamentales de
Personas con Discapacidad y sus Familias

8. Renforcer la **collaboration avec les organisations internationales et avec les organisations nationales officielles** et assurer leur participation à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés.
9. Soutenir les **approches bilatérales en fournissant des ressources** pour renforcer les systèmes d'éducation inclusive tout en soutenant des stratégies permettant de **faire face aux obstacles spécifiques** auxquels sont confrontés les élèves les plus marginalisés, y compris les enfants handicapés.
10. Intégrer les **stratégies de résilience** et d'atténuation des flambées épidémiques et de la COVID-19 **dans des cadres éducatifs révisés.**

